

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

Épargne retraite : la déshérence
des contrats à l'ordre du jour

DOCTRINE

Page 9

■ Concurrence / Consommation / Distribution

Yves Broussolle

Les principales dispositions
de l'ordonnance n° 2019-359
du 24 avril 2019 et de l'ordonnance
n° 2019-358 du 24 avril 2019 relative
à l'action en responsabilité pour prix
abusivement bas

JURISPRUDENCE

Page 14

■ Personnes / Famille

Paul-Ludovic Niel

Gains et salaires économisés ayant
financé un contrat d'assurance
sur la vie mixte
(Cass. 1^{re} civ., 20 nov. 2019)

CULTURE

Page 20

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Trancher en l'air

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Épargne retraite : la déshérence des contrats à l'ordre du jour ¹⁵¹⁸³

Annabelle PANDO

Un stock de 13 Md€ d'épargne retraite ne serait pas remis à leurs bénéficiaires. Des voix s'élèvent pour que le cadre juridique de la déshérence soit adapté et que des mesures soient prises pour que les assureurs chargés de liquider les droits aient accès à des données fiables et puissent faire connaître leurs droits aux 13 millions de Français qui ont souscrit une retraite par capitalisation.

13 Md€ : telle est l'estimation de l'encours des contrats épargne retraite en déshérence, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Fichiers dégradés rendant les recherches impossibles, bénéficiaires mal informés voire ignorants de leurs droits, etc., les causes sont nombreuses pour expliquer la déshérence des contrats d'épargne retraite.

C'est dans ce contexte qu'une proposition de loi (proposition de loi relative à la déshérence des retraites supplémentaires n° 2516) a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale, afin de mettre en place un cadre législatif permettant de lutter contre la déshérence des contrats de retraite supplémentaire anciens. Débattue en séance le 30 janvier dernier, la proposition portée par la députée d'Indre-et-Loire Sophie Auconie a été rejetée.

Simultanément, le Comité consultatif du secteur financier s'est saisi de la question et a émis des recommandations rendues publiques le 3 février.

■ Le paysage de l'épargne retraite

Les produits d'épargne sont utilisés par une partie croissante des Français. Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 13,1 millions de personnes détiennent un contrat de retraite supplémentaire en cours de constitution auprès de sociétés d'assurance en 2017 (Drees, Les retraités et les retraites, édition 2019). Leur nombre progresse d'année en année. Contrairement aux idées reçues, les rentes de retraite supplémentaire ne bénéficient pas aux personnes les plus fortunées : en 2017 le montant moyen de la rente annuelle s'établissait à 2 340 €, soit 195 € par mois.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com


la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34